

VOTRE FEDERATION

PRESENTATION DE LA FDC 67

SON ROLE, SES MISSIONS, SES MEMBRES, SON FONCTIONNEMENT...

La Fédération Départementale des Chasseurs 67 (FDC 67) a pour objet principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Toutes ses missions et mode de fonctionnement sont détaillés dans ses statuts, adoptés en assemblée générale.

LES PERSONNES

Le conseil d'administration

Le bureau :

- ⇒ Président : Gérard LANG ; 26a rue Principale à 67240 GRIES
- ⇒ 1er Vice-président : Michel GEWINNER ; 19 rue Principale à 67140 LE HOHWALD
- ⇒ 2ème Vice-président : Charles KLEIBER ; 6 rue de la Wacht à 67660 KUHLENDORF
- ⇒ Secrétaire : Marc SCHIRER ; 124 Grand'Rue à 67700 SAVERNE
- ⇒ Trésorière : Alette SCHAEFFER ; 3 rue Jean-Jacques Henner à 67000 STRASBOURG
- ⇒ Trésorier adjoint : Hubert BURLET ; 4 rue des Bergers à 67480 ROESCHWOOG

Les membres :

- ⇒ Patrick CAUSSADE ; 19 rue de l'Observatoire à 67000 STRASBOURG
- ⇒ Gérard de GAIL ; 17 rue de Lorraine à 67540 OSTWALD
- ⇒ Henri KASTENDEUCH ; 16 rue du Pr Froelich à 67320 DRULINGEN
- ⇒ Christian MULLER ; 17 rue du Petit Muhlweg à 67600 SELESTAT
- ⇒ Frédéric OBRY ; 10 rue de la Mairie à 67117 ITTENHEIM
- ⇒ Michel PAX ; 6 rue du Général Trezel à 57155 MARLY
- ⇒ Pierre-Thomas SCHMITT ; 3 bd Ohmacht à 67000 STRASBOURG
- ⇒ Roland SCHOEFFLER ; 19 route du Dabo à 67710 OBERSTEIGEN
- ⇒ Bernard SCHNITZLER ; 10 rue de Minversheim à 67270 ALTECKENDORF

Les personnels

Administratif :

- ⇒ Directeur : Alexandre DERREZ
- ⇒ Rédactrice en chef IC 67 ; Responsable Communication + Formations : Alexandra BARTHEL-DICK – 03 88 79 83 80
- ⇒ Secrétaire de direction : Valérie VILLARD – 03 88 79 83 80
- ⇒ Secrétaire administrative : Amandine ABI KENAAN – 03 88 79 12 77
- ⇒ Comptable : Camille FERRER – 03 88 79 83 87

Technique :

- ⇒ Technicien chef : Nicolas BRACONNIER – 06 80 74 71 61
- ⇒ Technicien : Romain WEINUM – 06 86 80 24 85
- ⇒ Technicien : Emmanuel SCHNITZLER – 06 80 74 70 39

LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

LES GGC

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ESPECES PAR TERRITOIRE

Les Groupements de Gestion Cynégétique (GGC) sont des associations regroupant les locataires de chasse dans un territoire homogène.

Ils ont été créés en 1996 dans un double objectif :

- améliorer la communication et le partage d'informations entre voisins de chasse
- gérer les espèces sur de grandes superficies, en mettant en place des règles communes de gestion.

DÉNOMINATION	PRESIDENT	ADRESSE
GGC de Niederbronn-les-Bains	Pierre SCHMIDT 03 88 69 24 24	46 rue des Vignes 67205 OBERHAUSBERGEN
GGC de La Petite Pierre	Marc SCHIRER 03 88 91 86 49	124 Grand'Rue 67700 SAVERNE
GGC Haslach et Environs	Roland SCHOEFFLER 06 73 69 18 79	19 rte de Dabo 67710 OBERSTEIGEN
GGC du Donon et Vallée de la Bruche	Michel PAX 06 07 78 50 45	26 rue du Général Trezel 57155 MARLY
GGC du Champ du Feu	Jean-Marc SEILER 06 86 16 66 64	1 rue St Léon 67000 STRASBOURG
GGC Ungersberg et Haut Koenigsbourg	Christian MULLER 06 07 87 74 83	17 rue du Petit Muhlweg 67600 SELESTAT
GGC Alsace Bossue	Sébastien GREINER 06 20 94 08 21	9 rte de Bitche 67260 SARRE-UNION
GGC de l'Outre Forêt	Eric DARNIS 06 30 49 21 28	12 rue du Moulin 67360 WOERTH
GGC de la Sauer Moder	Rudy SCHEUER 06 77 09 69 39	60a rue Principale 67480 ROPPENHEIM
GGC du Pays de Hanau	Bernard SCHNITZLER 06 83 20 84 95	10 rue de Minversheim 67270 ALTECKENDORF
GGC du Ried Nord	Patrick CAUSSADE 03 88 60 82 98	19 rue de l'Observatoire 67000 STRASBOURG
GGC Ackerland-Kochersberg	Roland VETTER 06 81 55 64 61	2 rue des 4 Vents 67120 AVOLSHEIM
GGC "Plaine de la Bruche"	Aliette SCHAEFFER 06 03 10 43 25	3 rue Jean-Jacques Henner 67000 STRASBOURG
GGC "Scheer-Andlau"	Michel EBER 06 85 53 97 03	3 rue des Vergers 67120 DORLSHEIM
GGC du Grand Ried de Beaumont	Jean-Brice de TURCKHEIM 06 07 64 02 14	16 rue Schwilgué 67000 STRASBOURG
GGC Ried Sud	Jean-Luc SPIEGEL 06 81 47 20 79	21 rue Le Bugue 67390 MARCKOLSHEIM

LES SLC

Les Sociétés Locales de Chasseurs (SLC) sont souvent des sociétés de tirs, regroupant les tireurs, les chasseurs, les locataires de chasse et les Présidents de GGC. Ces derniers y siègent comme membre de droit du Conseil d'Administration.

Ces sociétés remplissent souvent un rôle éducatif pour les chasseurs. Elles organisent des réunions d'informations et font le lien entre la Fédération et tous les chasseurs.

DÉNOMINATION	PRESIDENT	ADRESSE
SLC Haguenau-Wissembourg	Robert WEINUM 06 11 42 73 87	16 rue de l'Abbaye 67660 REIMERSWILLER
Société des Chasseurs de Strasbourg	Jean-Marie BUSCH 03 88 22 03 40	20 rue du Coin Brûlé 67000 STRASBOURG
SLC Saverne et Environs	Christian KRIMM 06 09 43 21 97	67a chemin des Verriers 57820 GARREBOURG
SLC des 3 Massifs du Sud	Michel VERNEVAUT 06 87 18 96 72	1 chemin de la Berhine 67130 SOLBACH
SLC de Sélestat	INACTIVE	
SLCTS de Sarre-Union	Christian HECKEL 06 75 54 28 97	8 rue des Prés 67260 WOLFSKIRCHEN

L'ABRCGG

ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Présidente : Liliane MARTIN – 06 66 55 68 01 - 5 rue de Londres à 67000 STRASBOURG
Mél. : liliane.martin67@free.fr

<https://www.ancgg.org/ad67/>

L'ACABR

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DU BAS-RHIN

Président : Renaud GERST - 06 15 73 62 19 - 23 route de Lembach à 67360 WOERTH

<http://www.acabr.net/>

L'ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES PIEGEURS AGREES ET DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Président : Didier PIERRE - 06 87 02 57 99 - 169 route de Sélestat à 67140 GERTWILLER

<http://www.piegeurs67.fr/>

CHASSER AU FEMININ

Présidente : Simone HUCK - 06 77 95 11 56 - 7 rte Nationale à 68230 WIHR AU VAL

LE FIDS

FONDS D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS

Président : Robert WEINUM - 06 11 42 73 87
7 rue Staedel
67100 STRASBOURG

LE FARB FONDS ALSACIEN POUR LA RESTAURATION DES BIOTOPES

Président : Gérard LANG – 03 88 79 12 77 – Chemin de Strasbourg à 67170 GEUDERTHEIM

LA GESTION PAR L'ACQUISITION FONCIERE

Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (créé en 1990) est à ce jour propriétaire de 250 ha, répartis en 1 020 parcelles, sur 195 communes du Bas-Rhin et a encore de nombreux projets en cours.

Les objectifs :

Conserver et recréer du couvert, offrir de la nourriture et favoriser la reproduction de la faune sauvage

Tous les fonds proviennent pour l'heure des chasseurs qui versent tous les ans des contributions volontaires à notre structure.

À l'avenir, nous intégrerons également des partenaires extérieurs, qui comme nous, auront les mêmes sensibilités environnementales...

Ces parcelles sont utilisées différemment en fonction de leur couverture végétale afin de conserver au mieux notre patrimoine naturel à tous.

Ainsi nos sites sont composés de forêts, de haies, de vergers traditionnels, de friches humides (roselières, cariçaies, aulnaies, saulaies, mégaphorbiaies), de mares, de prairies naturelles de fauches et de cultures en mélanges favorables à la faune.

Lorsque nos parcelles s'y prêtent, nous recréons également des mares ou restaurons d'anciens méandres et bras morts, ou recréons également des haies en milieu agricole.

Au cas où notre action vous intéresse ou si vous désirez vendre des parcelles au FARB, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : 03 88 79 12 77 ou 06 80 74 71 61 Nicolas BRACONNIER

L'UDUCR UNION DEPARTEMENTALE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE ROUGE

Président : Albert HAMMER - 06 80 58 13 13 - 25a rue de Niederbronn à 67110 OBERBRONN

LES ADMINISTRATIONS

LA DDT Direction Départementale des Territoires

Adresse postale : 14 rue du Maréchal Juin – BP 61003– 67070 STRASBOURG CEDEX

Directeur : Christophe FOTRE

Responsable chasse : Philippe WOLFF – 03 88 88 91 06 - ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr

Secrétariat : Stéphanie GRIES – 03 88 88 90 91

Site : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Directions-Departementales-Interministerielles-DDI/DDT>

L'ONF

Office National des Forêts

Adresse postale : Direction territoriale Grand-Est – cité Administrative CS 50016 – 14 rue du Maréchal Juin – 67084 STRASBOURG CEDEX

Directeur Territorial : Jean-Pierre RENAUD

Responsable Chasse : Eric MULLER – 06 34 07 17 53 – mél. : eric.muller@onf.fr

<https://www.onf.fr/onf/>

LA BOUTIQUE

Articles en vente à la FDC 67

LA REGLEMENTATION

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Annexes

Dates d'ouvertures de la chasse (ap)

Éphéméride (doc)

Armes et munitions (ap)

ESOD (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) (AP)

Agrainage

Sécurité (règlement battue)

Filière venaison (à développer)

DEVENIR CHASSEUR

Les formations initiales et complémentaires

Passer le permis de chasser (dossier)

Devenir chasseur accompagné (dossier)

Le piégeage

Pour réguler les espèces classées nuisibles par le piégeage, vous devez disposer de l'agrément de piégeur.

Afin de l'obtenir, vous devez participer à une formation d'au moins 16 heures comprenant :

- connaissance des espèces recherchées : 4 heures ;
- connaissance des différents types de pièges, de leurs possibilités et condition d'utilisation : 2 heures ;
- manipulation des pièges : 4 heures ;
- connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés : 2 heures ;
- application des connaissances : 4 heures.

Coût de la formation (hors repas) : 50 €.

Cet agrément est national, mais doit être délivré par le Préfet de votre commune de résidence.

La formation est organisée sur 2 jours. Le premier jour se déroule en salle, au Cyné'Tir. Le deuxième jour se déroule en partie sur le sentier de l'association des piégeurs et gardes-chasse particuliers du Bas-Rhin <http://piegeurs67.e-monsite.com> à Kolbsheim. Votre agrément vous sera envoyé par la Préfecture un à 2 mois plus tard.

Deux sessions sont organisées par an, avec un maximum de 30 candidats par sessions.

Retrouvez toutes les dates à partir du 15 décembre.

Garde-chasse

Le garde-chasse particulier est commissionné par le propriétaire ou tout autre titulaire de droits sur la propriété qu'il est chargé de surveiller. Il doit être agréé par le préfet du département dans lequel se situe la propriété désignée dans la commission.

En tant qu'agent verbalisateur, le garde particulier est placé sous la surveillance directe du procureur de la République et sous l'autorité de son employeur, appelé commettant.

L'agrément, pièce délivrée par la préfecture et devant être renouvelée tous les cinq ans, indique la nature des infractions que le garde particulier est chargé de constater, dans les limites des droits dont dispose le commettant, c'est-à-dire les terrains sur lesquels son employeur possède le droit de chasse et où il peut rechercher et constater les manquements aux règles de la chasse.

La compétence territoriale est donc cantonnée au statut et à l'étendue du territoire de son commettant dans les limites déclarées du locataire de chasse, à l'exclusion de tout autre territoire. Cependant, il peut avoir plusieurs commettants, un garde particulier pouvant être commissionné pour deux territoires différents. Sur l'étendue du ou des territoires pour lequel il est commissionné, le garde particulier a le pouvoir de constater par procès-verbal tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont il a la garde.

Afin de pouvoir être agréé par la Préfecture, le requérant doit disposer d'une expérience d'au moins 3 ans avant 2006, ou un arrêté d'aptitude technique aux fonctions de garde-chasse.

Coût de la formation : 90 €.

Hygiène de la venaison

Afin de garantir la qualité de la venaison mise sur le marché, un arrêté ministériel de 2009 et un complément en 2010 a rendu obligatoire l'examen initial et la recherche de larves de trichine.

Cette formation, d'une durée de 4 heures au Cyné'Tir, vous permettra de maîtriser la réglementation concernant la cession de gibiers sauvages et de pouvoir pratiquer l'examen initial de la venaison, indispensable garant de la traçabilité du gibier. De plus, nos formateurs vous donneront tous les conseils avisés concernant l'éviscération ou le traitement de la venaison mais aussi sur la rédaction des fiches d'accompagnement.

Coût de la formation : 35 €.